

*Comité de pilotage - Réunion de lancement  
Plan d'actions Alpin pour la conservation du  
Tétras-lyre et de ses habitats 2017-2022  
28 septembre 2017 à Gap (05)*

**Membres présents :**

ASTERS/Conservatoire des Espaces Naturels 74	Marie Heuret
Commissariat du Massif des Alpes	Michel Delmas
Communauté de Communes de Serre Ponçon - Natura 2000	Agnès Vivat
Direction Départementale des Territoires 04	Carole Dantuoni
Direction Départementale des Territoires 38	Norbert Moulin
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AURA	Mathieu Métral
Domaines Skiables de France	Robert Tardieu
Fédération Départementale des Chasseurs 04	Cyril Genin
Fédération Départementale des Chasseurs 05	Thierry Chevrier
Fédération Départementale des Chasseurs 26	Joël Mazalaigue
Fédération Départementale des Chasseurs 38	Estelle Lauer
Fédération Départementale des Chasseurs 73	Philippe Auliac
Fédération Départementale des Chasseurs 74	Jean-Jacques Pasquier
Fédération Départementale des Chasseurs 83	Philippe Genre
Ligue pour la Protection des Oiseaux AURA	Marie-Paule De Thiersant
Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA	Alain Girodon
Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA	Yves Zabardi
Observatoire des Galliformes de Montagne	Blandine Amblard
Observatoire des Galliformes de Montagne	Lise Courtinier
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - DR AURA	Isabelle Losinger Chabod
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - DR PACA Corse	Concha Agero
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - DR PACA Corse	Caroline Molins
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 05	David Thillet
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 05	Philippe Guilhem
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 38	Pascal Begon
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - UFM	Clément Jourdan
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - UFM	Daniel Maillard
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - UFM	Marc Montadert
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - UFM	Stéphane Marin
Office National des Forêts - DT Midi Méditerranée	David Tresmontant
Parc National de la Vanoise	Jérôme Cavailles
Parc National des Ecrins	Richard Bonet
Parc National du Mercantour	Marie Canut
Parc Naturel Régional de la Chartreuse	Paul Boudin

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges  
Parc Naturel Régional du Queyras  
Parc Naturel Régional du Vercors  
Société d'Economie Alpestre 73

Jean-François Lopez  
Alain Bloc  
Pierre Eymard Biron  
Clément Teppaz

**Excusés :**

Agence Régionale pour l'Environnement  
Association Départementale d'Economie Montagnarde  
Club Galliformes et petit gibier de Montagne  
Comité départementaux du Tourisme  
Conseil Départemental 06  
Conseil Départemental 26  
Conseil Départemental 38  
Conseil Départemental 73  
Conseil Départemental 74  
Conseil Régional AURA  
Conseil Régional PACA  
Direction Départementale des Territoires 26  
Direction Départementale des Territoires 05  
Direction Départementale des Territoires 06  
Direction Départementale des Territoires 73  
Direction Départementale des Territoires 74  
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement AURA  
Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement PACA  
Fédération Départementale des Chasseurs 38  
Fédération des Alpagnes de l'Isère  
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature  
Observatoire des Galliformes de Montagne  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 04  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 73  
Office National des Forêts  
Office National des Forêts  
Parc National des Ecrins  
Parc Naturel Régional du Vercors  
Parc Naturel Régional du Verdon  
Société d'Economie Alpestre 74  
Société d'Economie Alpestre 74  
Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache

Corinne Dragone  
  
Claude Ferra-Martin  
Fabien Mulyk  
Gilles PARODI  
  
Bruno Grand  
Alain Martinet  
Céline Hayot  
Patrice Beringer  
  
Laurent CHARNAY  
  
Julien Mestrallet  
  
Robin Rolland  
Alain Siaud  
Bruno Caraguel  
André Collas  
Jean-Marc Delcasso  
Philippe Faure  
Marie Durozard  
Daniel Reboul  
Fabrice Coq  
Ludovic Imberdis  
Hervé Tournier  
Dominique Chavy  
Antoine Rouillon  
Aurore Schack  
Jean-Louis Ducruet

Nous remercions le Parc National des Ecrins de nous avoir accueillis dans leurs locaux.

Ce présent compte-rendu fait état des prises de décisions lors de la réunion. Tous les échanges et remarques ne sont pas retranscrits.

## *Introduction*

Daniel Maillard (ONCFS), co-président de l'OGM, introduit la réunion.

Joel Mazalaigue (FDC 26), vice-président de l'OGM et mandaté avec Christian Schwoehrer (Asters) par son Conseil d'administration pour suivre le plan d'actions, rappelle l'objet de cette réunion :

- présenter le travail d'élaboration du plan d'actions de conservation du Tétrasylyre et de ses habitats 2 (PA TLY 2),
- échanger sur la proposition de la nouvelle gouvernance du plan,
- échanger autour des évolutions opérationnelles du PA TLY 2.

J. Mazalaigue remercie Estelle Lauer, mise à disposition auprès de l'OGM par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère et Marc Montadert (ONCFS/OGM), pour leur travail d'élaboration du nouveau plan.

## *Présentation générale et état de conservation*

Blandine Amblard (OGM) fait un bref rappel de l'historique du plan d'actions et son évolution au cours du temps.

Elle explique que le PA TLY 2 est une continuité du PA TLY 1 avec une phase d'évaluation (en 2015-2016) qui a permis de faire évoluer le plan. De la même manière que le PA TLY 1, le PA TLY 2 répond à une stratégie de conservation à long terme en conservant les mêmes objectifs et la même hiérarchisation des menaces. Le statut de conservation du Tétrasylyre jugé "défavorable inadéquat", défini en 2010 selon la méthode du Museum National d'Histoire Naturelle, n'a pas été réévalué. Les évolutions de l'aire de présence et des effectifs du Tétrasylyre sont estimées tous les 10 ans au sein de l'OGM lors de l'enquête décennale. Le statut sera requalifié une fois ces données disponibles (2020). A savoir que le CSRPN requiert cette proposition.

Il est également rappelé que les objectifs à long terme des plans d'actions de conservation d'une espèce ont généralement une durée de validité d'au moins 10 ans.

Marie-Paule De Thiersant (LPO AuRA) considère que le plan d'actions devrait afficher une ambition de reconquête des populations plutôt que de stabilisation de leur déclin.

### **DECISION**

- 1. L'assemblée valide la réévaluation du statut de conservation du Tétrasylyre seulement après la réalisation de l'enquête décennale de l'OGM.**

## *Evolutions du volet technique*

Estelle Lauer (FDC 38 mise à disposition pour l'OGM) présente son travail d'élaboration du PA TLY 2 suite aux groupes de travail qui ont eu lieu fin 2016 avec les différents types de structures et les évolutions apportées. Le document d'élaboration du PA TLY 2 est joint à ce présent compte-rendu.

- Pierre Eymard (PNR Vercors) demande si le plan d'actions prévoit des études des effets du changement climatique sur le Tétrasylyre (*cf.* décision 2).
- M. Montadert précise que les études expérimentales d'équipement d'oiseaux avec des GPS sont des études avant tout comportementales et n'ont pas pour objectif premier de répondre à la problématique sur les réponses de l'oiseau aux mesures de gestion. Ce dernier aspect, très ambitieux et lourd à mettre en

place, fera l'objet d'une approche comparative entre plusieurs sites expérimentaux, dans le temps et/ou dans l'espace. A travers cet exercice, il s'agira notamment de valider l'intérêt des zones refuges hivernales. (cf. décision 3).

- Jean-François Lopez (PNR Bauges) indique que le plan d'actions répond majoritairement à des objectifs de conservation. Pour plus de lisibilité du document, il faudrait pondérer la contribution de chaque action dans la réponse aux différents objectifs. (cf. décision 4).

- Yves Zabardi (LPO PACA) indique que les actions sur le pastoralisme dans les Alpes du Sud dans le PA TLY 1 ont été peu (voire pas) réalisées. Il souhaiterait que le CERPAM soit plus impliqué et présent. Marie Canut souligne la difficulté de les impliquer dans cette région alors que les enjeux relatifs au pastoralisme sont importants.

- Paul Boudin (PNR Chartreuse) mentionne qu'il est dommage que le PA TLY 2 ne soit pas plus ambitieux sur la pratique de la chasse.

Mathieu Métral (DREAL AURA) rappelle que le volet chasse avait été source de conflit dans le PA TLY 1 c'est pourquoi il ne fait pas l'objet d'une action spécifique dans le PA TLY 2. Cette thématique est tout de même conservée dans le domaine de portée à connaissance car il est important de communiquer dessus. M. Métral précise que les questions sur les attributions et prélèvements sont abordées en dehors du cadre du plan lors des réunions pré-CDCFS et CDCFS. (cf. décision 6).

- M-P de Thiersant propose que les enjeux Tétrasyre soient mis en avant dans les plans d'actions forêt/biodiversité en région Auvergne Rhône-Alpes (suite réseau FRENE). (cf. décision 7).

- E. Lauer rappelle l'importance de mesurer l'investissement du collectif dans le cadre du plan d'actions. (cf. décision 8).

- M. Métral souligne l'importance de préserver l'espèce et de valoriser le plan d'actions alpin pour la conservation du Tétrasyre et de ses habitats. Bien que le Tétrasyre ne fait pas l'objet d'un plan d'actions national, le PA TLY 2 sera présenté et valorisé lors du séminaire des plans d'actions nationaux déclinés en région AURA, le 14 novembre 2017.

- Marie-Paule de Thiersant (LPO AuRA) salue le travail de l'OGM portant sur l'amélioration du protocole de suivi des populations et souhaite que les salariés et bénévoles de la LPO puissent participer aux comptages. (cf. décision 9).

## DECISIONS

- 2. Les études sur le Tétrasyre et les changements climatiques sont des études couteuses et de grande ampleur. Le PA TLY 2, ne pouvant pas répondre à toutes les attentes, n'intégrera pas ce type d'étude.**
- 3. L'opération O 7.1 sur l'analyse de la réponse du Tétrasyre aux actions de conservation sera modifiée.**
- 4. Les actions du domaine de la conservation seront hiérarchisées.**
- 5. Les fiches actions comprendront des critères d'évaluation ainsi que des résultats attendus**
- 6. La thématique chasse est intégrée au PA TLY 2 seulement par le porter à connaissance. Les modalités d'attribution et prélèvements seront traités en CDCFS. Les conclusions de ces réunions seront présentées pendant les COPIL du PA TLY 2.**
- 7. L'intégration des enjeux Tétrasyre dans la thématique "forêt" s'effectuera lors des opérations O 1.4 (guide des bonnes pratiques forestières), O 3.6 (documents cadre de la gestion forestière), O 4.3 (schémas de dessertes forestières et plans de circulation), O 4.7 (certification concernée).**
- 8. Les maîtres d'œuvre du PA TLY renseigneront le temps passé sur les actions afin de pouvoir évaluer l'investissement du collectif.**
- 9. L'intégration de la LPO à des équipes de comptage multi-partenariale est envisageable.**

## *Evolutions du volet gouvernance*

B. Amblard fait un rappel sur l'organisation des différentes instances du PA TLY 1, présente les évolutions proposées et soumet à validation la nouvelle organisation pour le PA TLY 2.

B. Amblard explique que la DREAL et le Conseil Régional AURA (maîtres d'ouvrage du PA TLY 1 et de l'élaboration du PA TLY 2) souhaitent devenir des partenaires financiers et techniques et ne plus assurer la maîtrise d'ouvrage. Ils proposent que l'OGM, assistant à maîtrise d'ouvrage du PA TLY 1 et de l'élaboration du PA TLY 2, devienne maître d'ouvrage et assurerait alors l'animation générale de plan.

Les DREAL et les Conseils régionaux Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur restent des partenaires techniques et financiers du plan et participent aux prises de décisions stratégiques avec les instances de l'OGM.

Le **CSRPN** assurerait la validation scientifique du projet du PA TLY 2 tandis que la validation scientifique au cours du PA TLY 2 en lui-même serait assurée par le **conseil scientifique** de l'OGM. Il est rappelé que ce dernier n'est pas composé que de membres de l'OGM.

Le **comité de pilotage** (COPIL) serait maintenu et serait constitué de l'OGM, des DREAL, des Conseils régionaux et d'un représentant de chaque type de structure pour chacune des régions. Cette instance a pour rôle le suivi et l'évaluation opérationnelle des actions. Il assure la validation des propositions techniques du Comité technique.

Lors du PA TLY 1, des groupes de travail territoriaux se sont substitués progressivement aux groupes thématiques pour des raisons géographiques, des habitudes de travail entre les maîtres d'œuvre, etc. Il est proposé que ces groupes soient supprimés des instances du PA TLY 2.

Un **comité technique** (COTECH) sera créé, composé des pilotes et de l'animateur général autour d'une action ou d'une thématique. Les différentes propositions techniques émises par le COTECH seront soumises pour validation au COPIL.

**Les Pilotes d'opérations**, sous forme de binômes, accompagnés d'**opérateurs**, assureront l'animation de l'opération concernée en mettant en œuvre des groupes de travail regroupant les opérateurs concernés des Alpes du sud et des Alpes du nord.

- M-P DeThiersant (LPO AURA) demande si le contenu du PA TLY 2 est bien validé par le COPIL et non par le CA de l'OGM.


B. Amblard explique que les décisions opérationnelles seront bel et bien prises par le COPIL.

Blandine Amblard, recrutée comme chargée de mission Alpes au sein de l'OGM, a été nommée animatrice générale du plan d'actions alpin Tétralyre et de ses habitats.

B. Amblard est joignable à :

 : Association Observatoire des Galliformes de Montagne

90 impasse les daudes 74320 Sevrier

 : 04 50 52 92 65

@ : ogm.amblard@gmail.com

### DECISIONS

**10. L'assemblée approuve cette organisation.**

**11. Le rôle de chaque instance et groupe sera précisé au collectif du plan.**

**12. Le prochain COPIL aura lieu fin janvier 2018 pour validation des pilotes qui se seront proposés.**

## *Organisation opérationnelle et financière*

Pour rappel, dans le cadre du plan d'actions, aucun financement n'est attribué à la réalisation des différentes actions/opérations du plan.

Lise Courtinier (OGM) présente les différents types de financements mobilisables pour la réalisation des différentes actions/opérations.

B. Amblard présente le tableau récapitulatif des actions et opérations du PA TLY 2 en expliquant l'intitulé des différents champs.

Il est demandé aux maîtres d'œuvre du PA TLY 2 :

- de se **positionner** sur les **actions** pour lesquelles ils souhaitent être **pilote**.
- de se **positionner** sur les **opérations** pour lesquelles ils souhaitent participer en tant qu'**opérateur** ou **participant** à la réflexion menée sur l'opération.
- d'indiquer le **type de financement mobilisé**. Le MO indiquera oui ou non dans les colonnes AE à AH.

Dans le cas où l'autofinancement est total, le MO indiquera seulement "oui" dans la colonne AE et "non" dans les autres.

Dans le cas où le financement mobilisé est autre que l'autofinancement, le MO indiquera seulement "oui" dans la colonne AF et "non" dans les autres. Le type de financement sera également indiqué.

Dans le cas où l'autofinancement ou le "financement autre" est partiel, le MO indiquera "oui" dans colonne "AE" ou "AF" et "oui" dans la colonne "AG".

Dans le cas où aucun financement n'a été identifié et que le MO recherche un financement, le MO indiquera "oui" dans la colonne "AH" et "non" dans les autres colonnes.

Le tableau est joint au présent compte-rendu.

### DECISIONS

- 13. Un guide des financements mobilisables pour la réalisation des différentes opérations du plan d'actions, réalisé par l'OGM, sera mis à la disponibilité des partenaires fin 2017-début 2018.**
- 14. Les échéances de chaque financement possible seront indiquées dans les fiches.**
- 15. Les maîtres d'œuvre (MO) devront se positionner par action et par opération (en tant qu'opérateur ou participant à la réflexion) sur lesquelles ils souhaitent participer et renvoyer le tableau complété le 31 décembre au plus tard à B. Amblard. Les MO préciseront également, dans la mesure du possible, le type de financement mobilisé pour réaliser les opérations concernées.**